

FICHE PRODUIT

GERER MA TRESORERIE ET MA FISCALITE

Lorsque vous avez de la trésorerie disponible sur votre entreprise, plusieurs choix s'offrent à vous. Vous pouvez soit vous la distribuer en dividendes, soit la capitaliser au travers de votre entreprise. Dans ce cadre, il existe des solutions plus intéressantes que de laisser ces bénéfices s'accumuler et dormir sur un compte bancaire.

CONTRAT DE CAPITALISATION

Le contrat de capitalisation est un produit d'épargne dont le fonctionnement est très proche de l'assurance-vie. Il se distingue cependant de cette dernière par des caractéristiques fiscales propres. De plus, il est très intéressant dans le cadre d'une dynamisation de la trésorerie d'entreprise.

Qu'est-ce qu'un contrat de capitalisation ?

Le contrat de capitalisation est un produit d'épargne moyen-long terme. Avec ce dernier vous pouvez investir sur des supports financiers plus ou moins risqués. Vous n'avez pas de plafond de dépôt ni de limite de détention dans le temps et les sommes placées sont disponibles à tout moment. Le contrat de capitalisation peut être souscrit par une personne physique mais aussi par une personne morale. Ce dernier est investi sur des supports tels que les fonds euro ou les unités de comptes. Le fonds euro offre une garantie de la trésorerie tandis que les unités de comptes vont permettre de la dynamiser.

Les sommes investies sur un contrat de capitalisation ne sont jamais bloquées, mais l'investissement sur les fonds euro subit une pénalité en cas de rachat dans les 4 années suivant l'investissement. Sur du long terme, le contrat de capitalisation permet de dynamiser sa trésorerie tout en rendant cette dernière disponible.

Gérer sa trésorerie avec le contrat de capitalisation :

Avec un contrat de capitalisation, il est possible de moduler sa trésorerie entre supports garantis ou supports plus dynamiques, avec des rendements plus intéressants, mais moins certains.

Si votre logique est de placer une partie de votre trésorerie sur du long terme tout en rendant cette dernière disponible, le contrat de capitalisation est une solution intéressante pour vous.

Qui plus est, comme vous pouvez le voir ci-dessous, la fiscalité applicable est intéressante car différée dans le temps.

Avant de préciser la fiscalité actuelle du contrat de capitalisation pour les personnes morales, nous tenons à rappeler que si la fiscalité s'applique, ça ne sera jamais sur votre capital, mais sur les intérêts (sur vos gains) générés par votre contrat à hauteur du rachat effectué (si retrait de 50% de votre contrat, les intérêts ne sont pris en compte qu'à hauteur de 50%).

Fiscalité du contrat de capitalisation personnes morales :

Lors d'une souscription par une personne morale, la fiscalité réelle du contrat de capitalisation ne s'applique que lorsque des retraits sont effectués. Et, à ce jour, il est à différencier deux stades, tels que :

Fiscalité applicable si société à l'IS	Fiscalité applicable si société à l'IS
En l'absence de rachat :	En l'absence de rachat : Pendant la durée du contrat, une imposition forfaitaire fixée à 105% du TME (Taux Mensuel des Emprunts d'état à long terme) en vigueur au moment de la souscription (0,32% en janvier 2022)
En cas de rachat : Imposition à l'IR sur les associés en fonction de la quote-part de détention selon l'imposition des personnes physiques.	En cas de rachat : Régularisation de la forfaitisation avec le taux d'Impôt sur les sociétés en vigueur. <ul style="list-style-type: none">- 15% pour les bénéfices inférieurs à 38.120€- 25 % pour les bénéfices compris entre 38.120€ à 500.000 €- 25 % au-delà de 500.000€ en 2018

Recommandation de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA) :

Depuis 2010, la FFSA a restreint l'accès aux contrats de capitalisation pour les personnes morales. En effet, seuls les organismes à but non lucratifs, comme les associations ou les fondations, ou les sociétés dont les associés sont des personnes physiques ou des sociétés soumises à l'IS et qui ont pour activités principales la gestion de leur propre patrimoine dont le chiffre d'affaire lié à une activité commerciale ne dépasse pas les 10% du chiffre d'affaire global et des produits financiers, y compris les plus-values.

Nous vous invitons à nous contacter pour que l'on définisse ensemble votre profil de risque ainsi que pour la mise en place du contrat de capitalisation le plus adapté à votre situation afin de gérer votre trésorerie à travers ce dernier.

OFFICE PATRIMONIAL FRANÇAIS – O.P.F. GROUPE, SARL au capital de 15 000,00€, dont le siège social est situé au 84, rue Paul Bert, 69003 LYON, immatriculée sous le numéro SIREN 814 262 986 RCS Lyon, code APE 7490B, holding du groupe détenant tout ou majeure partie des parts des sociétés OPF INGENIERIE, OPF COURTAGE et OPF IMMOBILIER.

OPF INGENIERIE, nom commercial de MS OPTIMA, SARL unipersonnelle au capital social de 10 000,00 euros, dont le siège social est situé au 84, rue Paul Bert, 69003 LYON, immatriculée sous le numéro SIREN 797 490 695 RCS Lyon, code APE 7022Z, immatriculée à l'ORIAS sous le n°14001919 www.orias.fr pour les activités de Courtier en Opération d'Assurance (COA) et de Courtier en Opération Bancaire et Services de Paiement (COBSP) et référencée Conseiller en Investissement Financier (CIF) sous le N° E003780 par L'ANACOFI-CIF, assurée en RCP pour les activités de CIF, COA, et COBSP auprès de la compagnie CGPA, 125 rue de la Faisanderie, CS 31666, 75 773 PARIS CEDEX 16, sous la police n°RCP0370, et disposant de garanties financières pour les activités de COA et COBSP auprès de la même compagnie.

OPF COURTAGE, nom commercial du CABINET MONTHERLANT PATRIMOINE, SARL unipersonnelle au capital social de 7 500,00 euros, dont le siège social est situé au 84, rue Paul Bert, 69003 LYON, immatriculée sous le numéro SIREN 494 226 822 RCS Lyon, code APE 6622Z, immatriculée à l'ORIAS sous le n°13000532 www.orias.fr pour les activités de Courtier en Opération d'Assurance (COA) et de Courtier en Opération Bancaire et Services de Paiement (COBSP) et référencée Conseiller en Investissement Financier (CIF) sous le N° E002973 par L'ANACOFI-CIF, assurée en RCP pour l'ensemble de ses activités auprès de la compagnie ZURICH INSURANCE PLC, 112 Avenue de Wagram, 75017 Paris, sous la police n°7400026945, et disposant de garanties financières pour les activités de COA et de COBSP auprès de la même compagnie.

OPF IMMOBILIER, nom commercial de XR INVEST, SARL au capital social de 20 000,00 euros, dont le siège social est situé au 84, rue Paul Bert, 69003 LYON, immatriculée sous le numéro SIREN 823 269 899 RCS Lyon, code APE 6831Z, Titulaire de la carte « T », sans détention de fonds, et « G » n° CPI 6901 2017 000 017 133 délivrée par la CCI de LYON METROPOLE ST ETIENNE ROANNE, assurée en RCP pour les activités d'intermédiaire en transaction et en gestion d'immeuble, sous les polices n°143 944 455 et n° 120 137 405, et disposant de garanties financières sous la police n° GF 0000002525 pour l'activité d'intermédiaire en gestion d'immeuble pour un montant de 120 000,00 € et pour l'activité de transaction immobilière sur immeubles et fonds de commerce sans détention et sans manquement de fonds sous la police n° 118 263 166 pour un montant de 110 000,00 € auprès de la même compagnie GALIAN ASSURANCES, TSA 20035, 75801 PARIS CEDEX 08.